



Droit ou pas à la naturalisation?

Par **sparky**, le **07/04/2011** à **21:23**

Bonjour,

moi et ma copine nous sommes étudiants de nationalité Algérienne en France,

les parents de ma copine ont divorcé quand elle était mineure et son père a refait sa vie en France et il a eu sa nationalité française quand ma copine était toujours mineure,

nous avons pu obtenir une copie d'acte de naissance de son père ou y a une déclaration d'acquisition par naturalisation de la nationalité française,

actuellement le père de ma copine ne veut pas l'aider pour des démarches administratives pour qu'elle puisse obtenir à son tour la nationalité française

pensez-vous qu'elle peut l'avoir sans aide de son père? et comment ?

merci d'avance

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **22:13**

Pour que l'acquisition de la nationalité française du père ait eu un effet sur la nationalité de la fille, il fallait qu'elle vive avec lui lors de la déclaration et qu'il la nomme sur la déclaration. Vu ce que vous décrivez comme relations entre les deux, ça n'a pas du être le cas, donc c'est sans effet sur la nationalité de votre amie.

Par **sparky**, le **08/04/2011** à **09:07**

Bonjour,

je viens de lire ta réponse, merci beaucoup :)

Bonne continuation.